

La vengeance royale dans le *Couronnement de Louis*

La critique s'accorde depuis longtemps à voir dans le *Couronnement de Louis* un texte à la fois optimiste et pessimiste : l'auteur a une conception idéaliste des rôles sociaux, et surtout de la fonction royale, mais il a « imaginé les pires situations et peint le souverain sous les couleurs les plus tristes¹ ». Un « abîme² » sépare donc l'idéal et la réalité telle que l'imagine l'auteur. Il décrit une France en désordre, où la guerre n'a de cesse d'éclater, et où la chrétienté est constamment menacée par les incursions musulmanes. Micheline de Combarieu du Grès parle donc du « rêve impossible » de la paix³ : dans le texte, les « bons » autant que les « mauvais » ont constamment recours à la violence. Et pour l'auteur, le roi français idéal est un roi violent :

Reis qui de France porte corone d'or
Prodom deit estre et vaillanz de son cors ;
Et s'il est om qui li face nul tort,
Ne deit guarir ne a plain ne a bos
De ci qu'il l'ait o recreant o mort :
S'ensi nel fait, donc pert France son los ;
Ce dit l'estoire coronez est a tort. (v. 20-26)

Ces vers, de caractère programmatique, ont souvent été cités par la critique pour illustrer la violence nécessaire dont doit faire preuve un souverain. Reste qu'elle a peut-être négligé le fait que la violence royale prend ici la forme de la vengeance. Le fait permet pourtant d'affiner la perception du *Couronnement de Louis*, surtout parce que la vengeance a récemment fait l'objet de nombreuses études historiographiques qui ont nuancé notre vision du rôle qu'elle jouait dans la société médiévale.

Pendant longtemps, la vengeance a été considérée comme la preuve du désordre, caractéristique des sociétés sans droit. On l'associe aux déchainements aveugles de violence et à un climat de sauvagerie. Dans les années 1940, Marc Bloch estime que la vengeance fait partie intégrante de la vie médiévale : « le sang, de la sorte, appelant le sang, d'interminables querelles, nées de causes souvent futiles, jetant les unes contre les autres les maisons ennemies⁴ ». Le critique postule donc un lien conceptuel entre la vengeance et l'anarchie, et cette vision domine largement les études médiévales du XX^e siècle. Mais plus récemment, à la lumière des études anthropologiques portant sur les sociétés où dominent les systèmes de vengeance (par exemple, la vendetta ou *faida* chez les Bédouins⁵), les historiens du Moyen Âge ont commencé à envisager la vengeance comme une institution politique et sociale⁶. La vengeance est codifiée, ritualisée ; elle ne s'exerce pas au hasard. Elle a, de surcroît, un côté éthique, quasi-juridique ; elle constitue l'une obligation d'un groupe déterminé à obtenir compensation pour le sang versé d'un de ses membres, ou pour toute atteinte à son intégrité. La vengeance protège donc les valeurs et structures sociales. Les anthropologues ont remarqué que les systèmes de vengeance se trouvent plus fréquemment dans les sociétés où prévaut une division en clans ou lignages ; or de nombreuses *chansons de geste*, telles que *Raoul de Cambrai* et *Garin le Loherenc*, dépeignent une société

Je tiens à remercier Noémie Chardonnens, qui a bien voulu relire et commenter cet article dans sa première mouture.

¹ BOUTET D. et STRUBEL A., *Littérature, politique et société dans la France du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1979, p. 43.

² *Ibid.*, p. 41.

³ COMBARIEU DU GRÈS M., « La Violence dans le *Couronnement de Louis* », *Mélanges de littérature du Moyen Âge au XX^e siècle offerts à Jeanne Lods*, Paris, École Normale Supérieure des Jeunes filles, 1978, p. 126-52 (p. 130).

⁴ BLOCH M., *La société féodale*, 2 vols, Paris, Albin Michel, 1939-40, vol. I, p. 197.

⁵ Pour une vue d'ensemble, voir VIDAL, D. « Vengeance (système de) », P. BONTE et M. IZARD (éd.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 1991, p. 736-9.

⁶ Voir *La Vengeance 400-1200*, D. BARTHÉLEMY (éd.), Rome, École française de Rome, 2006.

médiévale qui correspond bien à cette définition-là. Dès lors, on ne s'étonnera guère de l'omniprésence de la vengeance dans ces textes.

Le *Couronnement* ne fait pas exception. Comme nous allons le voir, pour son auteur, même le roi joue le rôle de vengeur, et la vengeance royale doit protéger non seulement les intérêts privés du souverain, mais aussi l'ordre public – moral, social et politique – car le roi se venge des malfaiteurs et des traîtres, punissant tout « tort ». L'aspect pessimiste du texte tient au fait que le roi Louis est un incapable : Guillaume, un de ses barons, le remplace dans l'exercice de ses fonctions, y compris en ce qui concerne la vengeance. Il ne peut mettre fin à la succession des conflits sanglants, car il y a toujours de nouveaux traîtres qu'il faut punir. Mais en se substituant à Louis et en vainquant ses ennemis, Guillaume protège le droit sacré de ce dernier à la couronne : Louis continue du coup à exercer une autorité théorique comme symbole de l'unité du royaume. La réalité dépeinte par le texte est sombre. Pourtant, l'idéal n'est jamais perdu de vue ; c'est là l'aspect optimiste du texte. Le *Couronnement* affermit donc *a contrario* les principes qui font cruellement défaut dans l'action. Guillaume peut soutenir le roi, mais il ne peut jamais accéder lui-même à la fonction royale, car l'idéal ne change pas : on ne perd jamais confiance dans la monarchie héréditaire, en dépit des problèmes qu'engendre un « coart eritier » (v. 92). En filigrane, on devine qu'un vrai roi français doit être un personnage juste, pieux, et surtout, courageux.

Le roi idéal

Pour l'auteur du *Couronnement*, la France est le meilleur des royaumes chrétiens, et Charlemagne le meilleur roi de tous les temps :

Quant Deus eslut nonante et neuf reïames,
Tot le meillor torna en dolce France.
Li mielre reis ot a non Charlemaine ;
Cil aleva volentiers dolce France ;
Deus ne fist terre qui envers lui n'apende ;
Il i apent Baiviere et Alemaigne
Et Normandie et Anjou et Bretagne
Et Lombardie et Navarre et Toscanne. (v. 12-19)

Mais au début du texte, Charlemagne est vieux et doit penser à sa succession. Les barons sont contents du choix de son fils Louis comme futur roi, parce que toute autre alternative serait pire : « Père de gloire, tu seies merciez / Qu'estranges reis n'est sor nos devalez ! » (v. 59-60). Mais Louis se montre faible et impuissant, hésitant à s'emparer de la couronne, et Charlemagne se lamente « Quin fereit rei, ce sereit granz pechiez » (v. 94). Arneïs se présente alors comme régent potentiel, mais Guillaume considère cette offre comme une usurpation, et le tue violemment. Louis est enfin couronné. Avant et après ce couronnement, Charlemagne fait la leçon à son fils. Il insiste sur le fait que tout roi doit défendre l'Église dans son royaume : « sainte eglise pense de bien servir » (v. 155). Mais le roi des Francs est aussi empereur romain, et il défend donc toute la chrétienté occidentale. Louis devrait hériter de ce rôle :

Filz Looïs, vei ici la corone :
Se tu la prenz, emperere iés de Rome ;
Tu puez en ost bien mener cent mile omes,
Passer par force les aives de Gironde,
Païene gent craventer et confondre,
Et la lor terre deis a la nostre joindre. (v. 72-77)

Il a également des responsabilités envers les autres classes sociales. Il doit recruter et récompenser les bons chevaliers – « tes chevaliers pense de chiers tenir » (v. 157) – et soutenir les pauvres, leur rendant justice au besoin :

Envers le povre te deis umellier ;
Se il se claime, ne te deit enoier,
Ainceis le deis aidier et conseillier,
Por l'amor Deu de son dreit adrecier (v. 182-85)

Et, finalement, il doit incarner et protéger les bonnes mœurs :

Filz Looïs, a celer ne te quier,
Quant Deus fist rois por pueple justicier,
Il nel fist mie por false lei jugier,
Faire luxure, ne alever pechié,
Ne orfe enfant por retolir son fié,
Ne veve feme tolir quatre deniers ;
Ainz deit les torz abatre soz ses piez,
Encontre val et foler et plessier. (v. 174-81)

Pour Dominique Boutet et Armand Strubel, l'ordre politique est ici conçu comme un reflet de l'ordre divin : « ces conseils que Charlemagne prodigue à deux reprises, avant et après le sacre, font de la politique l'application de la morale aux affaires publiques : énergique et scrupuleux, le roi du *Couronnement* est aussi celui de la philosophie augustinienne.⁷ » Une pensée théologique sous-tend, éclaire et justifie donc les rapports politiques, économiques et sociaux dans le poème. Le roi est la clé de voûte de la société médiévale : il est l'incarnation dans son royaume de l'ordre divin qui règne dans l'univers. Les structures politique, religieuse, sociale, juridique et morale sont unifiées dans sa personne, qui sert d'élément cristallisateur, et la couronne qu'il porte est symbole de continuité et de légitimité. Par ailleurs, tout comme Dieu punit les pécheurs, le roi doit protéger l'harmonie sociale en se vengeant des malfaiteurs. Charlemagne décrit tous les devoirs d'un roi, mais il insiste plus longuement sur le devoir de vengeance : Louis devrait « les torz abatre » (v. 180). Il enchaîne :

Vers l'orgoillos te deis faire si fier
Come liepart qui gent vueille mangier :
Et s'il te vuelt de neient guerreir,
Mandez en France les nobles chevaliers
Tant qu'en aiez dusqu'a trente miliers ;
Ou mielz se fie la le fai assegier,
Tote sa terre guaster et esseillier.
Se le puez prendre ne a tes mains bailler,
N'en aies onques manaide ne pitié,
Ainceis li fai toz les membres trenchier,
Ardeir en feu ou en aive neier (v. 186-96)

Le roi doit donc châtier violemment les rebelles, mettant ainsi en place la bonne hiérarchie politique. Dans les *chansons de geste* dites « du cycle des barons révoltés », les rebelles sont considérés comme les victimes d'un déni de justice ou d'un abus de pouvoir. Renaut de Montauban et Ogier de Danemarche, par exemple, n'entrent en guerre contre Charlemagne que pour chercher la justice. L'éthique dans ces textes est ambiguë : le tort initial est du côté du roi, mais le baron n'a pas pour autant raison de se soulever contre lui. Charlemagne, qui désire ardemment la vengeance, est présenté comme farouche, obstiné et déraisonné ; il engendre de longs conflits qui mettent à feu et à sang le royaume. La question juridique des droits et des torts demeure complexe. Dans le *Couronnement*, par contre, la responsabilité du conflit est toujours du côté du baron. L'orgueil et le manque de maîtrise de soi sont les générateurs des conflits. Une ligne de partage clairement visible apparaît entre les « bons », qui soutiennent le roi, et les « mauvais ». Toute révolte constitue une infraction à l'ordre moral et politique autant qu'à la personne du roi. En dépit de la condamnation de Louis en tant que personne, le *Couronnement* ne remet jamais en cause la royauté comme institution, à laquelle l'auteur est favorable. L'action

⁷ BOUTET, D. et STRUBEL A., *op. cit.*, p. 41.

efficace de la dynastie franque devrait assurer que les malfaiteurs et les rebelles soient placés en marge de la pyramide sociale.

Les laisses du début du *Couronnement* dépeignent donc le roi français idéal, mais anticipent aussi les problèmes que nous verrons plus tard : l'emploi du champ lexical du devoir alerte déjà le lecteur sur le manquement futur du nouveau roi à ses obligations en matière de guerre et justice. La vengeance royale est censée protéger un ensemble de règles, de coutumes ou de lois, un corps unique de principes à valeur universelle qui constituent pour tous un ordre supérieur contraignant, reconnu par tous et s'imposant à tous de la même façon. Le monde devrait être régi par un ordre clair, repérable et immédiatement identifiable dans la personne du roi. Et cet idéal reste visible même pendant les crises et les guerres que nous narre le texte car une idéologie royale sous-tend la rédaction du texte entier. La mystique royale perdure, malgré les défaillances du roi actuel.

Le problème : un roi faible

C'est Guillaume qui finit par porter seul la responsabilité du roi des Francs, et il va donc faire l'expérience d'une souffrance physique et morale : « Grant peneance sofri li chevaliers / Por son signor maintenir et aidier » (v. 2009-10). Il remplace Louis dans l'exercice de nombre de ses fonctions, défendant d'abord le Pape, qui a besoin d'aide lors d'une grande invasion sarrasine en Italie, et plus tard, pensant aussi à récompenser les pauvres chevaliers :

Tuit cil qui servent as povres seignorez
Vieignent a mei : je lor donrai assez
Or et argent et deniers moneez,
Destriers d'Espagne et granz muls sejoinez (v. 2259-62)

Mais le rôle le plus important, parmi ceux que Guillaume exerce pour Louis, est celui de vengeur. Pour l'auteur, le roi français est aussi l'empereur romain légitime. De fait, quand Gui d'Allemagne tente de s'emparer de la couronne impériale, il usurpe les droits de Louis. Guillaume le vainc, déclarant « De cestui reis est Looïs vengiez » (v. 2616). Cette bataille-là, et les autres guerres que Guillaume doit mener sont le résultat d'un appel d'air créé par la faiblesse de Louis, qui admet : « sui juvenes et de petit eage, / Si ne puis pas maintenir mon barnage » (v. 2408-9). Charlemagne était puissant, n'hésitant jamais à entrer en guerre contre les grands seigneurs pour les soumettre. Mais du moment où ces barons ne respectent plus celui qui sied sur la trône, ils ne sont plus prêts à accepter la soumission et l'ordre politique risque de s'effondrer. Philip Bennett prétend que : « d'un bout du poème à l'autre Guillaume lutte contre des figures de traîtres qui, à force de se dresser non seulement contre l'ordre politique légitime, empire ou royaume peu importe, mais contre l'ordre universel ordonné par Dieu même, se révèlent être pleinement démoniaques⁸ ». Guillaume, qui incarne le bien, combat les forces du mal. C'est une lutte éternelle :

Or se cuida Guillelme reposer,
Deduire en bos et en riviere aler ;
Mais ce n'iert ja tant com puisse durer,
Car li Franceis pristrent a reveler,
Li uns sor l'altre guerreier et foler.
Les viles ardent, le país font guaster,
Por Looïs ne se vuelent tensor. (v. 2657-63)

Pour l'auteur, ces rebelles sont des hors-la-loi, s'insurgeant contre leur « dreit signor » par avidité d'accroître leur pouvoir. Le texte prône la soumission des grands seigneurs au roi, mais

⁸ BENNETT, P., *Carnaval héroïque et écriture cyclique dans la geste de Guillaume d'Orange*, Paris, Champion, 2006, p. 62.

l'idéologie s'avère incapable de brider la volonté de puissance et les barrières morales sont insuffisantes pour faire contrepoids, et donc obstacle, à la démesure morale. On a besoin de Guillaume, qui est ici convoqué :

De Looïs vos est petit membré,
Que morz est Charles, li gentilz et li ber ;
A Looïs sont les granz eritez.
Li traïtor l'en vuelent hors boter,
Un altre rei i vuelent coroner,
Le fill Richart de Roem la cité.
Tot le païs ont a dolor torné,
Gentilz om, sire, se vos nel secorez. (v. 1395-402)

Et le pape le prie :

En peneance vos vueil je comander
Que Looïs vo signor secorez.
C'iert granz damages s'il est deseritez. (v. 1408-10)

Les enjeux sont donc majeurs, et Guillaume est le seul acteur capable de remporter la partie. Une fois qu'il a vaincu l'usurpateur – Acelin, fils de Richard, – Guillaume plaide pour une punition exemplaire, afin d'éviter que la trahison ne se reproduise :

Ne place a Deu, qui forma tot le monde,
Que il ja muire par arme de prodome !
Je Pocrirai ainçais a molt grant honte,
Que tuit si eir en avront grant reproche. (v. 1927-30)

Il déclare par la suite : « De cestui rei est Looïs vengiez » (v. 1941). La vengeance de Guillaume a une valeur publique ; elle est une forme de justice, un châtement qui garantit l'ordre social une fois pour toutes, décourageant d'autres usurpateurs, éventuellement du même lignage (« tuit si eir »). Par là, Guillaume se rapproche du portrait du roi idéal dressé au début du texte :

Li cuens Guillelmes fu molt bons chevaliers :
Vers orgoillos se faiseit molt tres fiers,
Come lieparz qui gent deie mangier (v. 1931-33)

Les insurrections suscitent des accès de fureur chez Guillaume. Tandis que dans les *chansons de geste* du cycle des barons révoltés, on insiste sur la colère de Charlemagne, c'est ici la fureur d'un grand baron qui fonctionne comme moteur de la vengeance politique, vengeance qui protège l'ordre social. Grâce à Guillaume, la royauté l'emporte finalement sur celui qui en a contesté l'autorité et qui a ainsi exposé la collectivité au risque mortel de la guerre civile. Guillaume défend, coûte que coûte, son légitime seigneur, vainquant les ennemis extérieurs du roi français et réussissant à imposer son autorité à l'intérieur de son propre pays. Dans le texte, il n'y a de solution que dans le rétablissement du pacte social, c'est-à-dire dans la reconnaissance par les barons des droits éminents et incontestables du roi de France.

Cependant Guillaume ne peut pas combler toutes les lacunes. Il soutient le roi de France, et le remplace même dans l'exercice de ses fonctions, et il a toutes les qualités d'un bon roi, grâce aux hommes de Richard : « bien deüssiez reis estre » (v. 2175), mais il ne peut jamais être roi, en raison du droit sacré de Louis à la couronne, droit qu'il défend. De plus, Guillaume ne peut incarner la collectivité, car il se définit comme membre d'un lignage particulier. On le voit lorsqu'il se présente au Sarrasin Galafre :

J'ai nom Guillelmes li marchis, a mon Dé,
Filz Aimeri, le vieil chenu barbé,
Et Hermenjart, ma mere o le vis cler,
Frere Bernart de Brubant la cité

Et frere Ernalt de Gironde sor mer,
 Frere Guarin, qui tant fait a loer,
 De Commarchis Bovon le redoté,
 Frere Guibert d'Andernas le meinsné,
 Si est mes frere li gentilz Aïmers,
 Qui n'entre en loge ne feste chevroné,
 Ainz est toz jorz al vent et a l'oré,
 Et si detrenche Sarrazins et Esclers ;
 La vostre gent ne puet il point amer. (v. 818-30)

Pour Galafre, Guillaume est « li franceis » (v. 617), mais « Franceis », dans ce cas, veut dire « chrétien occidental ». On voit ailleurs que Guillaume se considère comme extérieur à ce groupe lorsqu'il dit à Louis « tuit vo Franceis ne valent pas meaille » (v. 2433). De plus, son neveu Bertran, las des guerres que son lignage mène pour Louis, suggère :

Car laissons France, comandons l'a malfé,
 Et cestui rei, qui tant est assotez :
 Ja ne tendra plein pié de l'érité. (v. 2670-2)

Guillaume choisit donc d'aider le roi de France parce qu'il croit en la monarchie centralisatrice et pacificatrice, mais il ne peut jamais représenter la collectivité et reste un acteur individuel. Tandis que la vengeance royale est un acte asymétrique – le roi étant au sommet de la pyramide sociale et ne pouvant donc jamais faire l'objet d'une revanche légitime – tout acte punitif de la part de Guillaume risque d'appeler des représailles et d'ouvrir un cycle de vengeance réciproque, où chaque meurtre exige une réponse. La vengeance cessera d'être un acte socialement et moralement fondateur, et sera une exigence absolue vis-à-vis des morts : on retombe ici sur le concept anthropologique de la vendetta incessante, où les groupes remplissent alternativement les rôles de victime et vengeur. On aperçoit clairement ce problème lorsque Richard cherche à se venger de la mort de son fils, Acelin, accusant Guillaume : « Tu me tolis le meillor eritier / Qui onques fu por terre justicier » (v. 2134-35). Mais dans la dernière partie du texte, Guillaume essaie d'échapper aux engrenages de la *faida*, en utilisant la vengeance pour recréer le royaume de France, dans un long processus d'annexion : par exemple « Treis anz toz pleins fu Guillelmes li ber / Dedenz Peitou la terre conquerer » (v. 2011-2). Soumettant les puissants au nouveau roi, il vise à reconstruire la « France » de Charlemagne, dont Louis est censé hériter : il dit « En grant peine vueil ma jovente user, / Ainz que cist reis n'ait ses granz eritez » (v. 2213-4). Pour Andrew Cowell, donc, Guillaume est « condamné à souffrir à long terme, parce qu'il a pour tâche de défendre, rétablir et abolir les frontières⁹ ». Guillaume soupire « trop i a des ennemis mortels » (v. 2882), et avertit Louis « toz li monz t'a si coilli en hé » (v. 2252). S'acheminant vers son but, il remporte de nombreuses victoires :

Dedenz un an les ot il si menez
 Que quinze contes fist a la cort aler,
 Et qu'il lor fist tenir lor eritez
 De Looïs, qui France ot a garder (v. 2689-92)

Il réduit ainsi les prétentions de bien des lignages nobles à adopter une certaine indépendance à l'égard de la monarchie. L'ordre d'une concordance fondée sur une identité commune, définie et garantie par la puissance royale, ne règne plus dans *Le Couronnement de Louis*, mais grâce à l'action de Guillaume, il peut commencer à se reconstruire. C'est enfin grâce aux guerres de vengeance qu'on arrive à stabiliser le royaume. Les difficultés sont, bien sûr, réglées au coup par coup, mais la continuité idéologique du poème réside dans le personnage de Guillaume. Il n'oublie jamais ses principes royalistes et il a une confiance inébranlable dans le système de monarchie héréditaire, système qu'il associe à la droiture ; il utilise donc souvent la phrase « dreit seignor ». S'il évite la guerre privée, se vengeant uniquement pour Louis, Guillaume peut faire

⁹ COWELL A., *The Medieval Warrior Aristocracy*, Cambridge, D.S. Brewer, 2007, p. 160, je traduis.

régner la paix. Mais, pour l'auteur, il n'y a que les rois qui puissent incarner le bien commun. La solution que représente Guillaume est, du coup, temporaire, de sorte qu'à la fin du texte, on attend toujours un bon roi.

Conclusion : le texte et l'histoire

Notre poème reflète les réalités historiques, tout en les modulant. Il met en scène, au tout début, un âge d'or finissant : le règne de Charlemagne. La « France » évoquée au départ est la *Francia* carolingienne, le grand empire chrétien occidental s'étendant de la marche espagnole jusqu'aux pays slaves et incluant la France, l'Allemagne et une grande partie de l'Italie modernes. Étendant l'empire dont il a hérité, Charlemagne fut le premier à soumettre de nombreux barons. Or cette soumission était plus personnelle qu'institutionnelle : les seigneurs reconnaissaient l'autorité de la personne de Charlemagne, et non pas celle du « roi des Francs ». Lorsque Charlemagne mourut, la hiérarchie qu'il avait établie risquait de s'écrouler, ouvrant toutes grandes les portes à la guerre de chacun contre tous. Dans le texte, la faiblesse de l'héritier de Charlemagne a donc de multiples conséquences : éthiques, politiques, sociales, légales, etc. La plus grande partie du *Couronnement* représente la réalité politique de l'ère d'après-Charlemagne, quand son empire fut démembré, réalité qui correspond bien à la situation vers 1130, moment où le texte fut rédigé. Ce qui caractérisait alors la position royale, c'était un vide. Le roi de France était à cette époque fort seulement de son propre domaine, assez petit mais placé de manière stratégique sur l'axe Paris-Orléans, l'autorité centrale s'étant émiettee progressivement selon un mouvement centrifuge. La « France » n'était donc plus qu'une région. Les rapports entre les rois de France et les puissants barons, ducs et comtes qui l'entouraient se définissaient par l'alliance plutôt que par la soumission. Mais au XII^e siècle, comme le *Couronnement* nous le montre, on gardait un souvenir de cette autre « France » que constituait la *Francia* carolingienne, une « grande France », le plus important des pays chrétiens européens et dont les citoyens avaient pour mission de défendre la chrétienté toute entière contre les invasions sarrasines.

Dans le texte, les échecs, les erreurs, les défaillances physiques et morales d'un roi français faible, Louis, commencent à faire perdre à la « France » le statut élevé dont elle jouissait sous Charlemagne. Le poème nous narre, en quelque sorte, son déclin, de son zénith au VIII^e siècle à son nadir au début du XII^e. C'est avec un air de nostalgie que l'auteur mentionne la capitale carolingienne, Aix-la-Chapelle : « donc fist on dreit, mais or nel fait on mais » (v. 33). La dynastie franque risque de s'éclipser. Guillaume évite le pire, et Charlemagne le remercie : « Vostre lignages a le mien essalcié » (v. 149). C'est une phrase qui sied à un roi français du XII^e siècle naissant, car les rois capétiens ne constituent qu'un lignage parmi d'autres. Le roi était « *primus inter pares* » et sa supériorité vis-à-vis des aristocrates puissants n'était que symbolique ou théorique. Sur les plans pratique, militaire et politique, les rois avaient besoin d'autres lignages, des bons barons fidèles, pour les soutenir contre les traîtres qui n'acceptaient pas la soumission et qui tentaient de prendre la place du roi. On ressent l'aspect nostalgique du texte une fois de plus, lorsqu'un pèlerin se lamente :

Ou sont alé li chevalier gentill
Et li lignages al pro conte Aimeri ?
Icil soleient lor seignor maintenir. (v. 1471-3)

Les « chevalier gentill » faisaient encore défaut, semble-t-il, au XII^e siècle. Dans le texte, l'action du lignage de Guillaume permet au roi de se venger des malfaiteurs et des rebelles, et d'assurer la concordance et la paix intérieure, affirmant ainsi l'autorité royale et permettant la défense de la chrétienté. Dans les moments les plus sombres, la vengeance – présentée comme socialement et moralement constructive – et l'hérédité, sont les seules structures sociales fiables et constituent un fil conducteur reliant un passé glorieux à un avenir qu'on espère aussi illustre. Grâce au bon lignage qui protège le lignage royal et se venge des mauvais lignages, la « France »

survit et le rêve perdue : voici encore le mélange d'optimisme et pessimisme qui caractérise le texte. La « France » est présentée sous un jour peu favorable, mais les grandes traditions françaises ne sont jamais oubliées ; il faut tout simplement se battre en permanence pour éviter la dissolution du bon empire chrétien. À la fin du texte, Guillaume fonde – ou refonde, parce qu'il y a le précédent de l'empire carolingien – la « France », qui attend maintenant un roi à la hauteur du drame. La « France » de Charlemagne n'est donc pas seulement un âge d'or perdu, car le texte imagine l'avenir en regardant le passé. L'auteur, comme son héros, désire un nouveau roi fort, courageux, vengeur : bref, un nouveau Charlemagne.